

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2019/12

PUBLIE LE Lundi 01 avril 2019

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2019-12 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 01/04/2019

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 25 mars 2019**
- II Délibération du Conseil Communautaire : Néant**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 01 avril 2019**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 25 mars 2019

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 01B_25_03_2019

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS LOT 1 "SACS" AVEC LA SOCIÉTÉ PTL

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) fournit les sacs de collecte pour les habitations ne pouvant pas recevoir de bacs.

Ce marché est attribué à la société Plastic et Tissages de Luneray (PTL) suite à une procédure d'appel d'offres ouvert (montant maxi 1 000 000€) pour une durée de 4 ans.

Ce marché prévoit plusieurs catégories de sacs 30, 50, 100 L, selon certaines épaisseurs.

Cependant, les besoins du service font apparaître la nécessité d'une nouvelle épaisseur pour les sacs 100 L, épaisseur 40 µm.

Il convient donc d'ajouter au bordereau de prix du marché existant ces sacs 100L ép 40 µm, représentant moins de 1% du montant du marché et n'impactant pas son économie globale.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux en date du 07 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le bordereau de prix ainsi modifié,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché 2017/814 correspondant, ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	28/03/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 02B_25_03_2019

COLLECTE DES BIO-DÉCHETS : SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIPRES POUR LA COLLECTE DU PAIN

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Programme Local de Prévention des Déchets de la CAB vise notamment à réduire les tonnages d'ordures ménagères à collecter et à traiter.

Cette diminution des tonnages passe par la réduction de la présence des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Les déchets fermentescibles représentent encore 32 % des ordures ménagères résiduelles sur notre territoire.

Le déploiement des composteurs financés par la CAB dans les 22 communes est une action importante qui répond à cet objectif majeur.

Il convient d'en développer d'autres. L'association d'insertion CIPRES porte une action de recyclage du pain depuis novembre 2017 et a sollicité la CAB pour l'accompagner dans cette démarche. Son action consiste en la collecte du pain invendu ou non consommé auprès des boulangeries (petites, moyennes et grandes surfaces), des associations d'aide alimentaire et des établissements scolaires pour le transformer en mouture à des fins de revente aux éleveurs pour complément alimentaire. Son activité permet le recyclage de deux tonnes de pain par jour.

Sur le territoire de la CAB, l'association CIPRES collecte plus de 20 partenaires pour un total d'environ 150 tonnes par an.

Dans un objectif de réduction des biodéchets, la CAB se propose donc mettre en place une convention avec l'association CIPRES afin d'apporter à celle-ci une contribution annuelle à hauteur de 15 000 €. Cette subvention pourra être réduite en cas de non atteinte de l'objectif annuel fixé à 150 tonnes.

Dans le cas du non -respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux en date du 07 mars 2019,

Le BUREAU décide :

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20190325-02B_25_03_2019-DE

- d'attribuer une subvention de 15 000€ pour la concert et le recyclage du pain à l'association CIPRES ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectif avec l'association CIPRES.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

ASSAINISSEMENT

N° 03B_25_03_2019

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU BASSIN DE LA PLACE DE FRANCE À BOULOGNE-SUR-MER : BASSIN DE STOCKAGE ET BÂTIMENT D'EXPLOITATION (LOT 1)

Un bassin de stockage-restitution des eaux usées et des eaux pluviales est en construction sous la place de France à Boulogne-sur-Mer. Le lot n°1 portant sur les travaux de construction du bassin est attribué au groupement d'entreprises SOGEA Caroni, BOTTE Fondations, SNH et Actemium pour un montant de 8 595 335 € HT.

Un premier avenant a été conclu en octobre 2018 ayant pour objet le déplacement de la base vie pour un montant de 24 803,02 € HT.

Le bassin d'une capacité de 12 600 m³ a la forme de deux cylindres imbriqués et une profondeur de 20 mètres. Le radier et les parois sont en béton armé d'une épaisseur de 80 cm. Le bassin repose sur un ensemble de 180 micropieux d'une longueur moyenne de 16 mètres, réalisés sous le radier et ancrés dans les horizons du sous-sol réputés étanches.

Or, dès la réalisation des premiers micropieux fin octobre, des remontées d'eau conséquentes à travers les forages sont apparues. Ces modifications du contexte géotechnique, non prévisibles au vu des résultats des sondages réalisés lors des études de conception, ont conduit à la reprise des études d'exécution, la mise en place d'un tapis drainant et d'un pompage des eaux de nappe, la réalisation de onze micropieux supplémentaires et de nouveaux essais de contrôle avant le coulage du radier. A ces dépenses s'ajoutent des frais d'encadrement et d'immobilisation des équipes et du matériel liés à la perte de cadence.

Le montant total des dépenses supplémentaires est évalué à 220 000 € HT, soit une augmentation de 2,8% du montant initial du marché (avenant n°1 compris).

Ces travaux de reprise des micropieux ont également un impact sur le calendrier général du chantier et conduisent à une prolongation de 23 jours calendaires (17 jours ouvrés) du délai contractuel d'exécution. La mise en service du bassin est prévue pour début mai 2019.

Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux du 7 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du bassin de la place de France à Boulogne sur Mer (lot n°1 : bassin de stockage et bâtiment d'exploitation) passé avec le groupement d'entreprises

SOGEA Caroni, BOTTE Fondations, SNH et documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-03B_25_03_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHE

INNOVATION ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

N° 07B_25_03_2019

AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE 2017-2020 PORTANT SUR LE DISPOSITIF UNIV'INNOV'

Portée par l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) depuis 2009, l'opération Univ' Innov' permet de rapprocher le monde universitaire de celui de l'économie privée. Des groupes d'étudiants sont ainsi intégrés au sein d'entreprises locales afin d'y mener des projets de recherche et développement.

A l'occasion du Conseil communautaire du 29 juin 2017, les élus ont décidé de renforcer leur soutien à ce dispositif en lui attribuant désormais une enveloppe financière de 9 000 € maximum par année universitaire et ce dans l'objectif de financer trois projets par an.

L'évaluation de l'opération sur l'année universitaire 2017-2018 s'est avérée mitigée. Si les entreprises ont reçu des éléments répondant globalement à leurs attentes et les étudiants bénéficié d'une toute première expérience en entreprise, il s'avère que le dispositif peut encore être amélioré.

Ainsi, la signature d'un avenant à la convention en cours avec Aquimer et l'ULCO pourrait intégrer :

- une certaine simplification administrative pour faciliter les versements entre les structures concernées ;
- une mise à disposition directe de l'incubateur Haliocap pour les étudiants impliqués.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 11 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser le président ou son représentant à signer un avenant à la convention d'objectifs tripartite 2017-2020 relative au dispositif Univ'Innov ainsi que toute pièce afférente,

- d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'incubateur d'Haliocap pour les projets Univ'Innov' à hauteur de 5 000 € HT de valorisation maximum par an et via des conventions de mise à disposition ad hoc.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-07B_25_03_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHE

NOUVELLES TECHNOLOGIES

N° 08B_25_03_2019

CAP NUMÉRIC - DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Cap Numeric est une association créée sur la Côte d'Opale pour répondre aux besoins des entreprises engagées dans la transformation digitale. En quelques années, elle a su fédérer les acteurs de l'innovation et s'est adaptée aux demandes d'un territoire qui couvre le Montreuillois, le Boulonnais, le Calaisis et le Dunkerquois.

Forte d'une quarantaine de membres actifs, elle compte parmi ses adhérents des indépendants, des grands comptes nationaux (Orange, EDF, Armatis...), des acteurs touristiques (Nausicaa...), des groupements d'entrepreneurs (Réseau Entreprendre Côte d'Opale, Cercle des Jeunes Dirigeants Côte d'Opale) et de petites entreprises et start-up.

Ses compétences couvrent les champs du conseil, de la recherche et de la prestation technique. Le rôle de Cap Numeric est d'être facilitateur pour maintenir et créer des emplois digitaux sur le littoral et donner une visibilité de notre savoir-faire au-delà.

Dans ce cadre, l'association est sollicitée régulièrement par la Région Hauts-de-France ou les territoires du littoral. A titre d'exemple, dans le Boulonnais, Cap Numéric est de plus en plus impliqué dans les réflexions locales (Schéma Directeur des Usages et Services...), les co-organisations d'événements (Hackathons ou Week-end innovation), l'animation de rencontres (Forum Objectif Emploi avec le Village Numérique, salons Entreprises et Territoires) et l'accompagnement à la digitalisation des commerçants boulonnais avec LE BON COIN.

Chaque mois, l'association organise un Digital Happy Hour (DHH) réunissant environ 50 personnes sur un des 3 territoires Opaliens. Ces temps de conférences et d'échanges permettent la mise en synergie d'acteurs partageant la même volonté d'innover. L'association a porté récemment un dossier FRENCH TECH à l'échelle de la Côte d'Opale

Alors que ses membres ont tous un statut bénévole et s'investissent de plus en plus significativement dans la vie de l'association, celle-ci sollicite une subvention afin d'embaucher un permanent pour coordonner, développer les actions et ainsi poursuivre la dynamique engagée et développer les synergies indispensables au développement.

Le plan de financement prévisionnel proposé par l'association est le suivant :

Plan de financement annuel sur 3 ans			
Dépenses		Recettes	
Prestation de services	8 000 €	Adhésions	11 000 €
Frais de fonctionnement indirect liés à l'ingénierie	18 000 €	Assistance Maîtrise d'Ouvrage	5 000 €
Frais de personnel	60 000 €	CAB	10 000 €
Dépenses de communication	10 000 €	CAPSO	5 000 €
		CUD	10 000 €
		Grand Calais Terres & Mer	10 000 €
		Département 59	10 000 €
		Département 62	10 000 €
		Région Hauts-de-France	25 000 €
Coût total	96 000 €	Coût total	96 000 €

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 11 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'attribuer une subvention à Cap Numéric à hauteur de 5 000 euros prévue au budget principal 820-SDUS-6574, dans les conditions définies ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférant.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jacques BERTELOOT
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHE

COMMUNICATION

N° 09B_25_03_2019

SUBVENTIONS AUX INTERNATIONAUX D'HARDELOT 2019

Du 24 mai au 1^{er} juin 2019, Neufchâtel-Hardelot accueillera la manifestation de sport équestre, les Internationaux du Pas-de-Calais, organisée par l'association des Concours Hippiques d'Hardelot.

Cet événement sportif regroupera des cavaliers de l'élite mondiale, sans oublier d'associer les jeunes cavaliers et les vétérans.

Pour cette édition 2019, deux week-end de compétitions internationales avec des temps forts exceptionnels sont d'ores et déjà prévus. L'accès sera gratuit pour le public. Plusieurs animations, ludiques et artistiques, sont prévues : exposition culturelle sur le thème du cheval avec 10 artistes régionaux, action au profit des associations de Carrefour des solidarités, des actions éducatives et culturelles seront menées auprès des collégiens qui pourront échanger avec un grand cavalier, un groom et un juge sur les métiers de la filière équestre.

La notoriété de cet événement a permis aux Internationaux d'Hardelot d'être sélectionnés par la Fédération Internationale pour être une étape du circuit des CSI (Concours de Sauts d'obstacles International) vétérans qui compte dix rendez-vous annuels. Cette étape se déroulera du 24 au 26 mai 2019.

Cette manifestation d'ampleur engendrera de belles retombées économiques et médiatiques pour notre territoire.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de 9 000 € à l'association des Concours Hippiques d'Hardelot pour l'organisation de ces Internationaux du Pas-de-Calais 2019.

Au titre de la communication, les supports de promotion de ces Internationaux 2019 comporteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et ce soutien sera valorisé par la présence de calicots et diverses citations.

Le montant est inscrit au budget 2019, ligne 023.6574

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Tourisme et attractivité du Territoire du 6 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'accorder une subvention à l'association des Concours Hippiques d'Hardelot d'un montant de 9 000 € pour l'organisation des Internationaux du Pas-de-Calais 2019.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 26/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 11B_25_03_2019

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2019 DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - COFINANCEMENTS CAB

Par une délibération en date du 24 mars 2016, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été réactivé. Il est le cadre de concertation local sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.

Le CISPD est consulté sur la programmation des actions en lien avec le contrat de ville et les dispositifs connexes dont le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 7 février 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est amenée à participer au financement d'actions dans ce cadre.

Programmation 2019 du FIPD

Priorité	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Victimes de violences intra-familiales, aide aux victimes et accompagnement des auteurs de violences intra-familiales	CIDFF	Permanences juridiques et groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales	17 237 €	8 150 €
	France Victimes 62	Permanences au Commissariat de Boulogne-sur-Mer	6 350 €	3 000 €
	France Victimes 62	Accompagnement pluridisciplinaire juridique et psychologique des victimes d'actes infractionnels et accidentels sur le territoire de la CAB	46 874 €	12 000 €
	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mise en place d'une coordonnatrice sociale auprès du commissariat central de Boulogne-sur-Mer	59 000 €	12 500 €
	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mise en place d'une coordonnatrice sociale auprès de la compagnie de gendarmerie de Le Portel	60 000 €	6 000 €
	Association Blanzly Pourre	Accueil des auteurs de violences intra-familiales	50 000 €	1 000 €
Jeunes exposés à la délinquance	Tous Parrains	Accompagnement vers l'emploi de jeunes sous main de justice	7 500 €	3 750 €
	Le Théâtre Déboulonné	Ressort avec le théâtre	10 180 €	1 000 €
	Ville de Boulogne-sur-Mer	Ensemble, les centres sociaux de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Outreau et Wimereux favorisent la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs	196 052 €	25 000 €
	Mission Locale du Pays boulonnais	Accompagnement des jeunes sous main de justice	41 362 €	6 000 €
Prévention de la radicalisation	Littoral Préventions Initiatives (LPI)	De l'Emprise à la Radicalisation, Prévenir et Accompagner (DERPA)	15 248 €	2 000 €
	CIDFF	Sensibilisation à la radicalisation des jeunes et des familles	13 831 €	3 000 €
TOTAL			83 400 €	

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de la disponibilité des crédits au Budget Primitif 2019 (lignes budgétaires 520-6574, 520-65733 et 520-657341– Opération

Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 5 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'approuver la participation 2019 de la CAB telle que définie ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 12B_25_03_2019

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE ET DE LA RÉGION - COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville et en direction des quartiers où des difficultés urbaines et sociales sont concentrées.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 7 février 2019, la CAB peut participer à des actions qui s'inscrivent dans les thématiques du contrat de ville et de la programmation annuelle de la Région qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire de l'agglomération boulonnaise ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région ou tout autre partenaire institutionnel.

Programmation 2019 du Contrat de ville / État

Pilier économique : développer l'activité économique et l'emploi

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	Cap'mobil	Un permis pour tous	99 535 €	30 000 €
	Réussir Ensemble	Animation territoriale	89 410 €	43 205 €
	Réussir Ensemble	Il paraît qu'il est difficile de recruter	50 800 €	21 500 €
	Réussir Ensemble	MOBILITE Emploi Insertion professionnelle	40 948 €	20 474 €
	Tous Parrains	Confiance vers l'emploi	65 000 €	20 000 €
	Intramurock	Parcours emplois « culture pour elles »	40 000 €	10 000 €
	Mission Locale du Pays boulonnais	Escape game / sortir pour s'en sortir	49 000 €	11 260 €
	Cercle Côte d'Opale Synergie	Forum objectif emplois 2019	32 250 €	12 000 €
Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	Ville de Le Portel	Forum de la formation professionnelle et de l'alternance	9 135 €	2 284 €
	Réussir Ensemble	Le numérique dans les quartiers	83 810 €	41 155 €
Encourager la création et le développement d'activités économiques	BGE Littoral Opale	Boutik'école	30 000 €	15 000 €
Sous-total			226 878 €	

Pilier Citoyenneté : donner des perspectives à la jeunesse

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-12B_25_03_2019-DE

Plan de financement
SLO
Coût total prévisionnel
Aide CAB

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne	Centres sociaux connectés	260 417 €	7 500 €
Sous-total			7 500 €	

Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	C.D.S.I.	Quartiers monde	87 580 €	12 000 €
	Comité départemental UFOLEP 62	Acteur par le sport avec l'UFOLEP	44 600 €	8 600 €
Sous-total			20 600 €	

Pilier Urbain : construire la ville durable

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Améliorer la qualité de l'habitat et les performances énergétiques	SOLIHA	Solidaire pour l'habitat	28 500 €	1 000 €
Sous-total			1 000 €	

Priorités transversales :

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Égalité femmes/hommes	Tous Parrains	Femmes : en route vers l'emploi	25 000 €	7 500 €
Sous-total			7 500 €	
TOTAL CONTRAT DE VILLE				263 478 €

Programmation 2019 du Contrat de ville / Région

Pilier urbain : construire la ville durable

Priorité	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Nos Quartiers d'Été	Association DSU	Des déchets n'en fait pas une montagne !!!	49 505 €	7 000 €
TOTAL RÉGION			7 000 €	

Les cofinancements de la CAB sont alloués dans la limite des crédits disponibles au Budget Primitif 2019 (lignes budgétaires 520-6574 et 520- 657341 – Opération Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 5 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la participation 2019 de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE
N° 13B_25_03_2019
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2019

Conformément au projet de territoire «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de Pâques (du 15 au 19 avril 2019)	Espace Maes de la Ville de Boulogne-sur-Mer	Réhabilitation d'entrées d'immeubles collectifs	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association Maison de l'Etudiant de Boulogne/Mer
	Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) d'Hesdin l'Abbé		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2019 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 5 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Boulogne-sur-Mer pour l'espace Maes ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la ville d'Hesdin pour son club ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à la Maison de l'Etudiant de Boulogne-sur-Mer ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 14B_25_03_2019

SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION CRÉ'ACTIF BIOSOL

Fin 2018, la directrice de l'association Biosol'62 est partie à la retraite et une fusion avec l'association Cré'Actif a été décidée par les administrateurs des deux structures. Cette initiative est totalement favorable au maintien de la douzaine d'emplois en insertion procuré par l'activité de maraîchage biologique de Biosol'62 et doit également consolider les activités de Cré'Actif, grâce à des économies d'échelle.

A court terme, la priorité des administrateurs consiste à reprendre la maîtrise du site de maraîchage afin d'exploiter plus largement les terrains (seuls 20% des cinq hectares disponibles sont exploités) et d'amplifier la production de légumes biologiques pour atteindre l'équilibre économique. Des perspectives de développement ambitieuses se dessinent également à moyen terme, avec, notamment, un projet d'aménagement agro-écologique en partenariat avec le parc naturel régional conduisant, par exemple, à l'aménagement de vergers hautes tiges et de pré verger, à une gestion de parcelles en agroforesterie, à l'implantation des petits fruitiers, etc.

La construction de locaux d'activité et d'accueil pourrait figurer comme un investissement à long terme, ayant pour vocation la gestion et la protection de l'ensemble de la zone naturelle de la Waroquerie. La volonté des administrateurs est de marquer l'entrée du site par une présence régulière et de faire de ce lieu une vitrine de l'agriculture durable en milieu urbain. Toutefois, la situation financière de l'ex-association Biosol'62 fait apparaître un passif de l'ordre de 32 000 €. De plus, des charges indispensables estimées à 3 500 € vont devoir être engagées à très court terme par la nouvelle association pour relancer l'activité.

Afin d'accompagner l'association « *Atelier Cré'Actif – Biosol* » dans une dynamique de rebond, il est proposé d'attribuer un soutien financier exceptionnel de 10 000 €. Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574), une convention d'objectifs devra nécessairement lier la Communauté d'agglomération du Boulonnais et l'association Atelier Cré'Actif - Biosol.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 5 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Atelier Cré'Actif - Biosol ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et toutes les pièces afférentes à ce partenariat.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-14B_25_03_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 15B_25_03_2019

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES "30 ANS DE LA CAMPAGNE SCIENTIFIQUE CHANNEL GROUND FISH SURVEY"

L'Ifremer organise les 24 et 25 avril 2019 à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) de Boulogne-sur-Mer un colloque sur les travaux réalisés par la campagne scientifique *Channel Ground Fish Survey* depuis trente ans. Il s'agit d'une campagne internationale permettant une compréhension fondamentale du fonctionnement des écosystèmes marins de Manche orientale et occidentale et l'appui aux politiques publiques (étude de l'état des stocks de poisson, estimation du bon état écologique du milieu marin...). Pilotée depuis le centre boulonnais de l'Ifremer, la campagne a constitué un support pour de nombreux projets et a fédéré diverses collaborations notamment avec les professionnels de la pêche. Le colloque vise à synthétiser puis intégrer les résultats des études réalisées indépendamment, afin d'identifier d'éventuelles lacunes dans la compréhension du fonctionnement de l'écosystème Manche.

Une soixantaine de participants, scientifiques d'Ifremer, d'universités (La Rochelle, Brest, Caen, Lille 1, ULCO) et de structures de recherche (ANSES, CNRS, Agence Française pour la Biodiversité), étudiants, pêcheurs... est attendue à ce colloque qui est en accès libre. Cette rencontre fera l'objet d'actes et d'un numéro spécial dans un journal scientifique.

L'Ifremer sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 850 €, soit 22 % du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 3 845 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 2 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012 et remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 1 960 €. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO de 10 % de cette somme, soit 196 €, arrondis à 200 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 5 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'octroyer une subvention à Ifremer, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la CAB, pour l'organisation des 30 ans de la Ground Fish Survey, à hauteur de 200 € ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-15B_25_03_2019-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et Ifremer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

FONCIER

N° 18B_25_03_2019

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL À BOULOGNE SUR MER

Avec la réalisation prochaine de la tranche conditionnelle du Centre National de la Mer - Nausicaa, il convient d'anticiper la délocalisation nécessaire du bureau d'informations touristiques de Boulogne-sur-mer, faisant partie de l'Office de Tourisme intercommunal, dans un autre lieu.

Il est donné l'opportunité d'acquérir un local commercial situé rue de la Lampe à Boulogne-sur-Mer qui pourrait correspondre aux besoins en la matière.

Ce local, actuellement à vocation commerciale, est constitué des lots 144, 189, 199, 201 et 202 de la copropriété du square Michelet. Il se compose d'un local commercial (140 m²) dont la vitrine (un linéaire de 16,5 mètres) donne sur la rue de la lampe, des numéros 14 à 32, d'une petite cave et d'un local à usage de réserve (120 m²), très opportun pour le stockage du matériel de l'Office de Tourisme, accessible à partir de la rue Charles Butor.

Proposé à la vente au prix de 215 000 € et après plusieurs échanges avec le propriétaire, un accord a été trouvé au prix de 180 000 €, auxquels s'ajouteront les honoraires de l'agence à hauteur de 12 000 € HT.

Vu l'avis de la direction immobilière de la DGFIP(Direction Générale des Finances Publiques),

Après avis de la commission Aménagement du territoire, stratégie d'urbanisme et développement rural en date du 14 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- l'acquisition du local commercial, y compris la cave attenante et la réserve, constituée des lots 144, 189, 199, 201 et 202 de la résidence du square Michelet située rue de la lampe à Boulogne sur Mer au prix de 180 000 € auxquels s'ajouteront les honoraires de l'agence immobilière à hauteur de 12 000 € HT et les frais notariés.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 062-246200729-20190325-18B_25_03_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 19B_25_03_2019

AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, vingt-neuf dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Logement, Habitat, Accueil des gens du voyage du 12 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	28/03/2019	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian BALY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

SPORT

N° 20B_25_03_2019

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / SPORT DE HAUT NIVEAU / SOLDE DES AIDES
EN FONCTIONNEMENT AUX CLUBS PROFESSIONNELS (SAISON 2018-2019)**

Par délibération en date du 3 octobre 2018, le BUREAU a alloué une subvention de fonctionnement pour la saison 2018-2019 aux clubs professionnels selon les critères et conditions en vigueur.

Il appartient à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de verser le solde de 50%, conformément aux dispositions prévues dans les conventions de partenariat.

Structure	Objectifs / contreparties	Budget	Solde CAB
Asso ESSM	- Evolution en Jeep Elite. - Visibilité et promotion de la CAB. - Sensibilisation à la pratique sportive.	529 868 €	5 000 €
SASP ESSM		3 696 584 €	95 000 €
SOMB	- Evolution en National 1. - Visibilité et promotion de la CAB. - Sensibilisation à la pratique sportive.	2 010 248 €	37 500 €
USBCO	- Evolution en National. - Visibilité et promotion de la CAB. - Sensibilisation à la pratique sportive.	1 111 631 €	40 000 €
	Soutien au projet sportif socio éducatif OFCO.	200 000 €	30 000 €

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA du budget de la CAB.

Après avis de la commission sport en date du 4 mars 2019,

le BUREAU décide :

- d'allouer le solde des subventions selon le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec les structures bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le
ID : 062-246200729-20190325-20B_25_03_2019-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

SPORT

N° 21B_25_03_2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / SPORT DE HAUT NIVEAU / PROGRAMMATION 2019

L'appel à projets «sport de haut niveau» est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs-phares de l'agglomération et de leur rayonnement. Les modalités d'attribution des aides reprises ci-dessous sont fixées par délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions fixés par délibérations du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2011, du 12 décembre 2014 et du 20 décembre 2018.

Structure	Objet de la demande	Objectifs	Budget de l'action	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES (ligne budgétaire 6574 opération EVHTNIV)				
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à l'International Race Pas de Calais des 6 et 7 avril 2019 à Boulogne-sur-Mer.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB. 	73 048 €	5 000 €
ESSM	Soutien au Tournoi International de Basket-Ball « Cadets » du 8 au 10 juin 2019 à Le Portel.		31 500 €	2 000 €
Euro Opale Basket Club Wimereux-Wimille	Soutien au Tournoi International « Benjamin » de Basket-Ball du 8 au 10 juin 2019 à Wimereux.		12 000 €	1 000 €
Volant Opale Club	Soutien au Tournoi International de Badminton des 30 et 31 mars 2019 à Boulogne-sur-Mer.		17 810 €	1 750 €
Stade Portelois	Soutien au Tournoi International de Football U15 du 20 au 22 avril 2019 à Le Portel.		19 000 €	1 500 €
Center Training Boulogne	Soutien au Championnat de France « Jeunes » de Savate boxe Française qui se déroulera les 8 et 9 juin 2019 à Boulogne-sur-Mer.		56 047 €	5 000 €
AXE N° 2 / AIDE AU FONCTIONNEMENT (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				

			Envoyé en préfecture le 28/03/2019	
			Reçu en préfecture le 28/03/2019	
		Objet	Affiché le	Bud 510 Aide CAB l'action
			ID : 062-246200729-20190325-21B_25_03_2019-DE	
Voile Performance Wimereux-Boulogne	Aide au fonctionnement	Pérennisation du Pôle espoirs de voile légère (Projet de Performance Fédéral).	96 535 €	20 000 €
Hardelot Golf Club	Aide au fonctionnement de l'équipe en Division Nationale 1 pour la saison 2018-2019.	- Promotion du sport de haut niveau. - Visibilité et promotion de la CAB.	50 300 €	4 380 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission sport en date du 4 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

SPORT

N° 22B_25_03_2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / SPORTS D'EAU / PROGRAMMATION 2019

L'appel à projets «sports d'eau» est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Association	Objet de la demande	Objectifs	Budget global	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Nautique de Wimereux	Soutien au Engie Kite Tour du 8 au 10 novembre 2019 à Wimereux.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB. 	32 920 €	4 500 €
	Soutien à la Régate Internationale « North Sea Cup » des 18 et 19 mai 2019 à Wimereux.		19 507 €	2 500 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la Selective Nationale de vitesse de canoë-kayak (course en ligne) des 1 ^{er} et 2 juin 2019 à Boulogne-sur-Mer.		13 718 €	1 000 €
Aviron Boulonnais	Soutien à la Régate Internationale d'Aviron du 24 mars 2019 à Boulogne-sur-Mer.		9 311 €	1 400 €
AXE N°2 / AIDE A L'EMPLOI D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF OU D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Cité Mer	Cofinancement du salarié encadrant les sorties en mer (titulaire d'un BPJEPS Loisirs tous publics).	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sociales maritime. - Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié. - Sports nautiques pour tous. 	21 300 €	10 000 €
AXE N° 3 / AIDE EN MATÉRIEL (ligne budgétaire 20421-40)				
Aviron Boulonnais	Achat de pelles d'Aviron.	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport. 	8 190 €	4 000 €
Boulogne Canoë Kayak	Achat de mini-kayaks et de canoës.		15 641 €	7 800 €

Association	Objet de la demande	Objets	Budget global	Aide CAB
Char à Voile Club Côte d'Opale	Achat de combinaisons.	- Développement de la pratique. - Sécurité des pratiquants.	3 102 €	1 550 €
Kayak de Mer Côte d'Opale	Achat de stand up paddle, de gilets de sauvetage, de combinaisons et de surfskis.		11 959 €	5 900 €
Les Drakkars	Achat de quatre chars à voile Nano avec kit handi, d'un char à voile biplace et de huit voiles tempête.		20 116 €	10 000 €
Club Nautique de Wimereux	Achat d'un zodiac, d'une remorque, d'un moteur, d'une planche à voile et de voiles de chars.		20 300 €	10 000 €
Centre Départemental de voile habitable	Achat d'un joint d'étanchéité d'un moteur, d'un Spi pour open 5.7 et de haubans pour Sunfast.		6 351 €	3 175 €
Club Nautique d'Hardelot	Achat de Hobbie Cat 15 et de jeu de lattes.		19 243 €	9 620 €
Yacht Club Boulonnais	Achat de combinaisons, d'un Paddle Geant, de deux Optimist, d'un moteur pour le JOD et d'un Genois.		12 871 €	6 400 €
Vent d'Opale	Achat d'un Spi.	3 200 €	1 600 €	
Club des amis de la Plongée de la Côte d'Opale	Achat de matériel de plongée et travaux de révision des blocs et des détenteurs.	- Sécurité des pratiquants. - Baptêmes tout public à Hélicéa.	4 236 €	2 000 €
Yacht Club Boulonnais	Travaux de rénovation des locaux du club.	- Accueil des scolaires et structures jeunesse.	3 868 €	1 900 €
Char à Voile Club Côte d'Opale	Travaux de mise aux normes de sécurité des locaux.		16 331 €	8 000 €
AXE N°5 / SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Boulogne Canoë Kayak	Aide au fonctionnement des sections sportives Mariette et Angelier, et des classes à horaire aménagé Godefroy et Haffreingue.	- Enjeux éducatifs - Démocratisation de l'accès aux sports d'eau - Sport scolaire.	34 800 €	4 000 €
Trophée des lycées Côte d'Opale	Soutien à trois équipages lycéens participant au Grand Prix de l'École Navale du 30 mai au 1 ^{er} juin 2019 à Brest.	- Augmentation du vivier de jeunes sportifs pour les clubs.	18 015 €	3 000 €
Vent d'Opale	Soutien d'un équipage du lycée Maritime participant au Défi des ports de pêche du 6		18 850 €	1 500 €

Association	Objet de la demande	Objectifs	Budget	Aide
	au 13 mai 2019.			
Collège Paul Eluard	Soutien à cinq classes de 5ème et deux classes de 4ème et 3ème en option kayak (dans le cadre de l'enseignement pratique interdisciplinaire).		7 996 €	7 000 €
AXE N° 6 / AIDE A LA STRUCTURATION (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Char à Voile Club Côte d'Opale	Aide au fonctionnement.	Charges de structure non couvertes par la prise en charge des séances scolaires et jeunesse.	12 500 €	3 000 €
Yacht Club Boulonnais	Aide au fonctionnement.	Frais de port pour l'école de sport, les scolaires et structures jeunesse.	2 000 €	2 000 €
Boulogne Canoë Kayak	Frais de chronométrage des régates au stade nautique de la Liane.	- Organisation des régates annuelles. - Entraînements annuels - Sensibilisation de la population à la pratique sportive.	3 000 €	3 000 €
Club des Amis de Plongée de la Côte d'Opale	Aide au fonctionnement	- Baptêmes tout public à Hélicéa. - Location lignes d'eau à Hélicéa.	33 015 €	1 600 €
Swimming Club Boulonnais	Location de lignes d'eau à Hélicéa.	Natation sportive	13 711 €	11 000 €
Triathlon Club Boulonnais	Location de lignes d'eau à Hélicéa.		2 682 €	2 000 €
AXE N°7 / AIDE A LA FORMATION (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Sous Marin de la Côte d'Opale	Aide à la formation de plongeurs du club du 13 au 20 avril 2019 à Giens.	- Formation régulière obligatoire pour la sécurité des pratiquants.	23 594 €	6 000 €
Club des Amis de Plongée de la Côte d'Opale	Stages de formation niveaux 1, 2 et initiateur en 2019.	- Formation régulière obligatoire pour la sécurité des pratiquants. - Baptêmes tout public à Hélicéa.	3 200 €	800 €
Station Voile du Boulonnais	Aide à la formation CQP de moniteurs des trois clubs de voile de l'agglomération (CNH, CNW et YCB).	Mutualisation de la formation à l'échelle de l'agglomération.	1 500 €	1 500 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Après avis de la commission sport en date du 4 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 25 MARS 2019
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen

Avaient donné pouvoir :

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau

Étaient absents :

Daniel PARENTY - Baincthun
Patrick COPPIN - Pittefaux

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Jacques POCHET

SPORT
N° 23B_25_03_2019
SOUTIEN EXCEPTIONNEL À LA SASP ESSM LE PORTEL

Le club de l'ESSM connaît une troisième saison dans l'élite périlleuse. Quel que soit le talent sportif ou le niveau de structuration, on ne peut pas négliger parmi les éléments d'explication l'effet à moyen terme de son faible budget (15^{ème} sur 18).

Dans ce contexte, le club est à la recherche de solutions pour prolonger et conforter sa place dans l'élite. C'est d'autant plus nécessaire qu'un championnat élite à 16 se profile en 2020 avec une exigence de projet structuré renforcée.

Cela passe notamment par le développement du sponsoring privé et de la formation. Cela passe aussi par le soutien de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) qui doit revêtir un caractère exceptionnel et qui ne doit pas remettre en cause le cadre d'intervention «sport de haut niveau» en vigueur.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA du budget de la CAB.

Après avis de la commission sport en date du 04 mars 2019,

Le BUREAU décide :

- **d'allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la SASP ESSM Le Portel, en contrepartie de missions d'intérêt général,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 28/03/2019		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

III
DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
du 01 avril 2019

Décision du Président

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 07 février 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marchés jusqu'à 1 million € HT en travaux jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants (...).

VU l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation d'assainissement des réseaux eaux usées et eaux pluviales - Zone de Capécure - Rue des Margats - Commune de LE PORTEL,

Considérant que la consultation comporte deux lots : lot 1 « réseaux eaux usées et pluviales » et lot 2 « poste de relèvement des eaux usées »,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

DECIDE

Article 1 : la passation d'un marché de travaux pour le lot 1 réseaux eaux usées et pluviales dans le cadre de la réhabilitation d'assainissement des réseaux eaux usées et eaux pluviales - Zone de Capécure - Rue des Margats - Commune de LE PORTEL, avec la société SADE pour un montant de 699 475,50 € HT.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 28/03/2019

Jacques POCHE
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 01/04/2019

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation : arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes.

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a attribué un marché de location, nettoyage, entretien des vêtements de travail pour les sites extérieurs avec la Société INITIAL et que ce marché prend fin le 31 mars 2019. Un autre contrat est en cours pour le service de collecte des déchets avec la Société ELIS jusqu'au 31 décembre 2019. La Communauté d'agglomération du Boulonnais souhaite relancer une seule procédure pour équiper l'ensemble des agents (environ 150) au 1^{er} janvier 2020.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un avenant de prolongation de délais avec la Société INITIAL du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, sans incidence sur le montant maximum du marché à bons de commande.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 28/03/2019

Jacques POCHE
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 01/04/2019

Publiée le :

2019_085

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation : arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE, 14ème vice-président pour toute question relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a attribué un marché à procédure adaptée à la Société CAUDEVEL pour la fourniture et pose de clôtures sur les sites de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un avenant avec l'entreprise CAUDEVEL titulaire du marché n° 2016/688 afin d'ajouter des prestations hors bordereau, sans modification du montant du marché

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 28/03/2019

Jacques POCHE
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 01/04/2019
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour Prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation : arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes,

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la fourniture et l'installation de casiers pour les vestiaires de la piscine HELICEA à SAINT MARTIN BOULOGNE

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché avec la société NAVIC, ZA La Balmette – 4 rue La Balmette – 74230 THONES. Ce marché est conclu pour une période de 7 jours à compter de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 34 385 € HT,

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 28/03/2019

Jacques POCHE
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 01/04/2019

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation : arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes.

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques Pochet pour toute question relative à la commande publique,

Considérant que la CAB a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle sur la copropriété Calmette-Roux à Boulogne-sur-Mer ,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : la signature d'un avenant n°5 au marché précité n°2017/703 confié à la société Citémétrie pour modifier le contenu des dernières prestations à réaliser.

En effet, les résultats de l'analyse de faisabilité du redressement et le diagnostic béton réalisé ne permettent pas d'aboutir sur les phases 3 et 4 prévues initialement à la signature du marché.

Les désordres constatés avec ces études ne permettant pas d'envisager une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre, la question se pose sur la mise en place d'une procédure de carence ou d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Il est donc ainsi proposé, à travers cet avenant, de modifier les phases 3 et 4 de manière à ce que le titulaire du contrat vienne en appui à la CAB pour cette prise de décision, sur la base des prestations suivantes :

- Assistance à la nomination d'un expert ;

- Assistance au choix de la procédure à retenir, précisions sur son mode opératoire et son calendrier de mise en œuvre ;
- Permettre à la CAB et de la Ville d'engager la phase opérationnelle de la procédure retenue ;
- Présenter des premières conclusions à la copropriété pour avis et mesures à prendre.

Les prestations à exécuter par le titulaire du marché seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant au marché.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 01/04/2019

Jacques Pochet
Le Vice-Président
en charge de la commande publique

Transmise au contrôle de légalité le : 01/04/2019

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr